

Publications au titre du RTS 28 relatives aux informations sur les cinq premières plates-formes d'exécution et sur la qualité d'exécution
Période 2021 & 2022

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (ci-après désignée « MIF 2 ») et modifiant la directive 2002/92/CE (directive MIF 1) et visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen et plus spécifiquement du Règlement Délégué 2017/576 du 8 juin 2016, complétant la Directive MIF 2, relatif à la publication annuelle, par les entreprises d'investissement, d'informations sur l'identité des plates-formes d'exécution et la qualité de l'exécution, le présent document porte à la connaissance de la clientèle de KEREN FINANCE l'ensemble des données au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du déploiement global de la Directive MIF 2 chez KEREN FINANCE et en particulier de sa politique de Meilleure Exécution / Meilleure Sélection applicable aux ordres des clients. De façon générale, KEREN FINANCE n'exécute elle-même que les ordres pour les mandats de ses clients relevant des instruments de dette et dérivés OTC. Les autres ordres, notamment sur actions sont transmis à un dispositif de prestataires sélectionnés (plus communément dénommé « brokers »), en charge de l'exécution.

Ce rapport présente :

1) les 5 principaux lieux d'exécution par classe d'instruments pour sur les 2 derniers exercices, comme requis et décrit dans la norme technique de réglementation RTS 28 de MIFIR (règlement délégué C (2016) 3337 final) et plus précisément :

- nom et identifiant du lieu d'exécution;
- le volume d'ordres de clients exécutés sur ce lieu d'exécution, exprimé en pourcentage du volume total d'ordres exécutés ;
- le nombre d'ordres de clients exécutés sur cette plate-forme, exprimé en pourcentage du nombre total d'ordres exécutés;
- le pourcentage des ordres passifs et pourcentage des ordres agressifs parmi les ordres exécutés visés au point c);
- le pourcentage des ordres dirigés (ordres dirigés) parmi les ordres exécutés visés au point c);
- l'indication du fait que l'entreprise d'investissement a, ou non, exécuté en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable de l'année précédente dans cette catégorie d'instruments financiers.

- 2) Pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente.

Keren Finance a recours à des intermédiaires financiers pour l'exécution de ses ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à notre politique de *Best Selection* dont les principales dispositions sont accessibles sur le site internet de la société de gestion www.kerenfinance.com.

1/ Répartition des flux d'ordres par types d'instruments financiers

Keren Finance applique, pour le traitement des ordres de l'ensemble de son activité de gestion sous mandant, le niveau de protection exigé pour un client non-professionnel.

Année 2022

Catégorie d'instrument	Actions				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq Premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
STIFEL	56,22%	53,53%	0,93%	99,07%	N/A
BARCLAYS	35,18%	37,05%	0,67%	99,33%	N/A
ODDO SECURITIES	2,96%	1,36%	27,27%	72,73%	N/A
CM CIC MARKET	2,05%	1,49%	0,00%	100,00%	N/A
GOLDMAN	1,59%	1,24%	0,00%	100,00%	N/A

Catégorie d'instrument	Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq Premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HSBC	17,75%	14,12%	0,00%	100,00%	N/A
ODDO SECURITIES	15,65%	15,13%	0,00%	100,00%	N/A
BOFAML	8,13%	7,06%	0,00%	100,00%	N/A
JP MORGAN	8,05%	11,43%	0,00%	100,00%	N/A
GOLDMAN	7,63%	7,39%	0,00%	100,00%	N/A

Année 2021

Catégorie d'instrument	Actions				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq Premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BARCLAYS	71,27%	63,29%	2,35%	97,65%	N/A
STIFEL	17,52%	25,28%	1,10%	98,90%	N/A
GFI SECURITIES	5,03%	7,34%	5,06%	94,94%	N/A
ODDO SECURITIES	3,58%	2,32%	4,00%	96,00%	N/A
GOLDMAN	1,76%	1,12%	0,00%	100,00%	N/A

Catégorie d'instrument	Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq Premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO SECURITIES	13,03%	22,58%	0,00%	100,00%	N/A
HSBC	12,96%	10,44%	0,00%	100,00%	N/A
CREDIT SUISSE	11,21%	4,93%	0,00%	100,00%	N/A
UBS EUROPE SE	8,36%	6,83%	0,00%	100,00%	N/A
BNP	7,61%	4,74%	0,00%	100,00%	N/A

2/ Informations synthétiques concernant la qualité d'exécution

a) Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Conformément à ce qui est mentionné dans notre politique de *Best Selection*, Keren Finance met en place une procédure formalisée et contrôlable de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, le prix d'exécution, la qualité de l'exécution, ou du traitement administratif des opérations.

Annuellement, un collège, composé des gérants et du responsable du Middle-Office, se réunit afin, notamment, d'évaluer les intermédiaires financiers.

La liste non exhaustive des différents critères est la suivante :

- Prix d'exécution
- Coût
- Rapidité d'exécution
- Information marché et suivi personnalisé
- Capacité de négociation / interventions sur toutes capitalisations / marchés / devises
- Délai de réception des confirmations et dénouement des opérations

b) Éventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les intermédiaires financiers

Keren Finance est une société de gestion indépendante de telle sorte qu'il n'existe aucun lien capitalistique, ni participation, ni conflit d'intérêts avec les intermédiaires financiers sélectionnés.

c) Absence d'accords particuliers conclus avec les plates-formes d'exécution concernant des paiements ou avantages non monétaires obtenus

Keren Finance n'a mis en place aucun accord avec des plates-formes d'exécution concernant des paiements ou avantages non monétaires.

d) Eventuels facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

En cas de constatation d'une qualité de service insuffisante – exécution, relation, post-marchés, difficultés de règlement/livraison conduisant à des process de buy-in, – de la part d'un intermédiaire, et après échanges avec ce dernier qui ne permettraient pas d'envisager une amélioration, Keren Finance le retirera de la liste de nos prestataires.

Par ailleurs, le collège réunit annuellement, peut également sur la base de son évaluation décider du déréférencement, ou du référencement, de nouveaux prestataires financiers.

Aucune décision de ce type n'a été prise pour la période présentée.

e) Explication sur la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Dans le cadre de sa politique de meilleure exécution, Keren Finance a opté pour une classification de « Client professionnel » et pour une approche « multi lieux d'exécution » auprès de ces prestataires. Pour les clients professionnels comme pour les non professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné.

f) Indication si des critères autres que le prix et le cout des transactions ont été ou non privilégiés et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Les critères privilégiés par Keren Finance dans ce cadre sont également le prix et le coût.